

COMMISSION ORGANISATION COMPETITIONS

Réunion : du samedi 16 janvier 2021.

Présidence : M. DROIT.

Présents : MM. FIDON – LANCELOT – MALIVERNAY – MANGIN – PRETOT – PRUDHON.

Excusé : M ENCARNACAO

Participent : MM. BARBIER (CTD DAP) – BEGEL (CTD PPF) – MOUGIN (salarié technique) – TAVERDET (Directeur Administratif).

SENIORS

Suite à la réception le 7 janvier 2021 du PV du Comex du 17 décembre 2020 de la FFF, la commission se réunit ce jour afin de travailler sur les scénarii de reprises des compétitions seniors.

Il est fait lecture de l'extrait du PV ci-dessous :

« COVID-19 : reprise des compétitions des Ligues et des Districts

Depuis l'annonce par le Président de la République, le 28 octobre 2020, d'une nouvelle mesure de confinement de la population française afin de lutter contre l'épidémie de COVID-19, les compétitions des Ligues et des Districts sont suspendues, comme cela avait déjà dû être le cas en mars dernier en raison du premier confinement.

Le Comité Exécutif tient toutefois à préciser que le contexte actuel est différent de celui de la saison 2019/2020. En effet, en avril dernier, il n'était pas envisageable de reprendre les championnats et il avait alors fallu déterminer si au regard du nombre de matchs joués, il était possible ou non d'arrêter les classements et de prononcer les montées/descentes. Aujourd'hui, il est prévu, quand la situation sanitaire le permettra, de reprendre la compétition mais sans savoir à l'avance jusqu'à quel état d'avancement les championnats pourront être menés, ce qui nécessite d'anticiper dès à présent la manière dont sera traitée la question des montées/descentes à l'issue de la saison 2020/2021.

Dans cette optique, un groupe de travail, mis en place par le Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur le 6 novembre 2020 et composé de représentants des Ligues et des Districts, a réfléchi ces dernières semaines aux différents scénarii de reprise des compétitions des Ligues et des Districts. De nombreuses réunions par visioconférence ont été organisées pour échanger sur le sujet et arriver à un consensus.

A l'occasion de son ultime réunion du 1^{er} décembre 2020, ce groupe de travail a arrêté un certain nombre de grands principes et retenu deux solutions pour la reprise des compétitions des Ligues et des Districts.

Ces principes et solutions ont été examinés par le Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur le 4 décembre 2020 puis présentés à l'Assemblée Générale de la Ligue du Football Amateur le 11 décembre 2020, étant précisé qu'il va de soi que ces principes et solutions traduisent la réalité du moment et que leur mise en œuvre reste tributaire de l'évolution de la situation sanitaire.

En conséquence, le Comité Exécutif prend note des propositions du groupe de travail et précise qu'il reviendra donc à chaque Ligue et à chaque District (en concertation avec sa Ligue) de faire un état des lieux de la situation actuelle dans ses différents championnats au regard du nombre de matchs restant à jouer et de prononcer alors une décision visant à déterminer, pour chacun de ses championnats, la solution qui s'appliquera, et ce dans le respect des principes exposés ci-après. Les principes que les Ligues et les Districts s'accordent à adopter, pour l'ensemble de leurs compétitions, sont à ce jour les suivants :

1. Chaque instance doit tout mettre en œuvre pour tenter d'arriver à terminer au moins la phase aller dans l'ensemble de ses championnats ;
2. Annulation de l'ensemble des coupes régionales et départementales, afin de récupérer des dates pour les matchs de championnat ;
3. Le jour de la reprise des championnats, reprendre à partir de la journée qui devait être jouée au moment de l'arrêt, et non à la journée correspondant à la date de la reprise ;
4. En cas de terrain impraticable, afin d'éviter le report du match, le club recevant devra par tout moyen trouver un terrain de repli et à défaut la rencontre sera inversée ;
5. Aucune rencontre de championnat de la saison 2020/2021 ne pourra être disputée après le 30 juin 2021, dernier jour de la saison en cours ;
6. Application stricte du nombre d'accessions et de relégations prévu en début de saison.

Les solutions retenues par les Ligues et les Districts, pour la reprise de leurs championnats, sont les suivantes :

➤ **Solution A : mener le championnat à son terme ou le plus loin possible**

Cette solution n'implique pas de modifier la formule sportive de la compétition, puisque la phase retour est maintenue.

Deux hypothèses pourront alors se présenter lorsque cette solution aura été mise en œuvre :

- Le championnat est arrivé à son terme au plus tard le 30 juin 2021 : les montées/descentes se font sur la base d'un classement complet, comme lors d'une saison normale ;
- Le championnat n'est pas arrivé à son terme au plus tard le 30 juin 2021 : les montées/descentes se font sur la base du classement au jour de l'arrêt définitif du championnat, avec application de la règle du quotient si toutes les équipes du groupe n'ont pas joué le même nombre de matchs, c'est-à-dire que la position au classement de chaque équipe sera dans ce cas déterminée par le quotient issu du rapport entre son nombre de points et son nombre de matchs (quotient arrondi à la deuxième décimale au maximum).

➤ **Solution B : arrêter à la fin de la phase aller puis organiser un mini-championnat**

Cette solution impliquera de modifier la formule sportive de la compétition puisque la phase retour sera annulée.

Cette nouvelle formule sportive, visant à réduire le nombre de matchs à disputer, est organisée dans les conditions suivantes :

- La phase aller doit avoir été intégralement disputée dans chaque groupe (toutes les équipes du groupe se sont donc rencontrées une fois) ;
- Dès que l'intégralité de la phase aller a été disputée, il est procédé à une seconde phase, incluant toutes les équipes du groupe (y compris les équipes non éligibles à l'accession), étant précisé que tous les points acquis par chaque équipe lors de la phase aller sont conservés pour la seconde phase :

- *Mini-championnat « poule d'accession » : les équipes de la première partie du classement à l'issue de la phase aller s'affrontent toutes une fois, afin de générer un classement cumulant phase aller et mini-championnat, sur la base duquel se feront les accessions en division supérieure,*
 - *Mini championnat « poule de maintien » : les équipes de la seconde partie du classement à l'issue de la phase aller s'affrontent toutes une fois, afin de générer un classement cumulant phase aller et mini-championnat, sur la base duquel se feront les relégations en division inférieure.*
 - *Si jamais la seconde phase ne peut pas aller à son terme : les montées/descentes se font sur la base du classement existant au jour de l'arrêt du mini-championnat (ce qui inclut donc les matchs de la phase aller et les matchs ayant été joués dans le cadre du mini-championnat), avec application de la règle du quotient exposée ci-avant si toutes les équipes n'ont pas joué le même nombre de matchs ;*
 - *Dans les groupes impairs, la poule de maintien comprendra une équipe de plus que la poule d'accession,*
 - *Une équipe forfait général à l'issue des matchs aller sera placée numériquement dans la poule de maintien.*
- Le Comité Exécutif tient à préciser que dans un championnat à plusieurs groupes, il est préconisé d'appliquer une solution identique pour tous les groupes du championnat, dans un souci d'équité sportive entre les différents clubs dudit championnat. »*

Etat des lieux/matches de retard :

DEPARTEMENTAL 1 :

FRANCHEVELLE – ARC GRAY 2 (05/09)
 LARIANS 2 – COLOMBE (05/09)
 VAL PESMES - RC SAONNOIS (06/09)
 MARNAY – FROTEY VESOUL (06/09)
 FRANCHEVELLE – RC SAONNOIS (19/09)
 VAL PESMES – MARNAY (18/10)

DEPARTEMENTAL 2 :

A : CHAMPLITTE – FC 2 VELS (20/09)

DEPARTEMENTAL 3 :

A : LARIANS 3 – VAL PESMES 2 (18/10)
 A : VAL PESMES 2 – FC 4 RIVIERES 3 (25/10)
 B : FROTEY VESOUL 3 – VESOUL AGGLOMERATION OLYMPIQUE (27/09)
 C : VILLERSEXEL/ESPRES 2 – FONTAINE (27/09) match à rejouer suite à décision de la commission de discipline du 15/10/20)

DEPARTEMENTAL 4 :

B : DAMPIERRE/LINOTTE – VESOUL NORD (4/10)
 B : DAMPIERRE/LINOTTE – PERROUSE 4 (25/10)
 C : VESOUL NORD 2 – TRAVES 3 (27/09)

Par conséquent, en plus des matches de retard et ci-dessus répartition/division, sont à programmer les journées complètes reportées.

D1 : J9 (08/11) ; J10 (15/11), J11 (22/11), J12 (29/11) et J13 (6/12)

D2 – D3 : J8 (08/11) ; J9 -15/11), J10 (22/11) et J11 (29/11)

D4 (1^{ère} phase) ; J8 (08/11) ; J9 (15/11) et J10 (22/11)

= 5 journées en D1

= 4 journées en D2 et D3

= 3 journées en D4 (1^{ère} phase)

Considérant les éléments pré cités en lien avec le calendrier général, La commission retient les dispositions suivantes :

- **Annulation des coupes départementales**

- **Reprise des compétitions seniors championnat le week-end du 6 et 7 mars 2021**

Départemental 1 (groupe à 14 équipes) :

Programmation des matches aller en retard puis mise en place d'une formule sportive « play off/play down ».

Départemental 2 – 3 (groupes à 12 équipes) :

Programmation des matches aller en retard et retour.

Départemental 4 (groupes à 6 équipes) :

Programmation des matches aller en retard de la phase 1 automne 2020 et des rencontres de la phase 2 printemps 2021 suite à classements de la phase 1 automne 2020.

Rappel :

Cette projection de reprise a été réalisée avec les éléments connus à ce jour, et sont donc susceptibles d'évolutions, de modifications en lien avec les décisions gouvernementales et fédérales.

Le nécessaire administratif en lien avec ces dispositions sera réalisé dès réception de l'accord de reprise du gouvernement en lien avec l'évolution sanitaire.

Par ailleurs et prenant en compte les éléments d'ordre physique d'une reprise des activités physiques après une longue période d'arrêt de la pratique sportive avec contacts, il est décidé d'élaborer un document de « reprise d'activités physiques », qui sera annexé au présent Procès-verbal.

FOOTBALL COMPETITIONS JEUNES G A 11 U18 et U15

Etat des lieux/matches de retard :

U18 :

D1 : FC 4 RIVIERES – LURE JS (26/09)
D1 : LURE JS – PAYS MINIER (17/10)
D3B : LURE JS 2 – ENT JASNEY/CONFLANS (10/10)

U15 :

D1 : PAYS MINIER – GR PAYS RIOLAIS 2 (03/10)
D2 : VALLEE BREUCHIN – LURE JS (19/09)
D2 : FOUGEROLLES – ST LOUP/CORBENAY/MAGNONCOURT (19/09)
D3 : ENT GOURGEONNE/TRAVES – ST LOUP/CORBENAY/MAGNONCOURT 2 (12/09)

Par conséquent, en plus des matches de retard et ci-dessus répartition/division, sont à programmer les journées complètes reportées.

U18 D1 : J7 (07/11), J8 (14/11), J9 (21/11) et J10 (28/11)
U15 D1 : J7 (07/11), J8 (14/11), J9 (21/11) et J10 (28/11)

= 4 journées en D1

Idem en U18 D2 et D3,

Idem en U15 D2, 3 journées en U15 D3.

Considérant les éléments pré cités en lien avec le calendrier général, La commission retient les dispositions suivantes :

La commission retient les hypothèses suivantes :

- **Reprise des compétitions championnat le samedi 6 mars 2021**

U18 et U15 Départemental 1 :

Programmation des matches aller en retard pour transmission des équipes qualifiées pour disputer la phase inter secteurs Ligue printemps 2021.

Informations des équipes qualifiées à transmettre pour le 30 mars 2021 (U18 : 2 équipes qualifiées, U15 : 2 équipes qualifiées).

U18 et U15 Départemental 2 et 3 :

Programmation des matches aller en retard.

En ce qui concerne les modalités retenues de la phase printemps 2021 à l'issue des matches aller restant à jouer, notamment le maintien ou pas des coupes départementales, l'association

éventuelle de pratiques diversifiées (football loisirs), celles-ci seront étudiées prochainement par la commission pour décision.

Pour rappel, et pour vous aider dans vos séances d'entraînement, nous vous prions de trouver ci-après le lien/document FFF :

https://www.fff.fr/e/guide/guide_de_la_rentree_2020.pdf

FOOTBALL ANIMATION JEUNES G

Considérant les éléments connus à ce jour,

La commission retient les hypothèses suivantes :

- U13G :

Phase de brassage accession Ligue à programmer (5 journées) : 3 équipes qualifiées à transmettre à la Ligue pour le 30 mars 2021.

- U11G : reprise le 6 mars 2021.

- U9G : reprise le 6 mars 2021

- U7G : reprise le 13 mars 2021

Les modalités retenues de la phase printemps 2021 feront l'objet d'un travail à réaliser, à étudier prochainement par la commission pour décision.

FOOTBALL FEMININ

Considérant les éléments connus à ce jour,

La commission retient les hypothèses suivantes : reprise de l'ensemble des catégories jeunes et seniors concernées le week-end du 6 et 7 mars 2021.

Un contact sera pris avec le District Doubs Territoire Belfort dans la cadre du travail de la commission mixte féminines Districts 70 – 90/25.

Prochaine réunion : samedi 6 février 2021 à 9H30.

Le Président de la commission organisation Compétitions,
Reynald DROIT

RAPPEL :

Les décisions de la commission Compétitions sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.